



Règlement de prévoyance du 21 novembre 2007 pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)¹ (RP-IPI)

Modifications du 16 mars et du 19 novembre 2020

Approuvées par le Conseil fédéral le 26 janvier 2022

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2021

¹ RS **172.220.143.2**. Ce règlement fait partie du contrat d'affiliation du 21 novembre 2007 à la Caisse de prévoyance de l'IPI (FF **2008** 5459; **2010** 8360; **2012** 1336). Il n'est pas publié au RO. Il peut être obtenu après de PUBLICA. Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch > Caisses de prévoyance.

